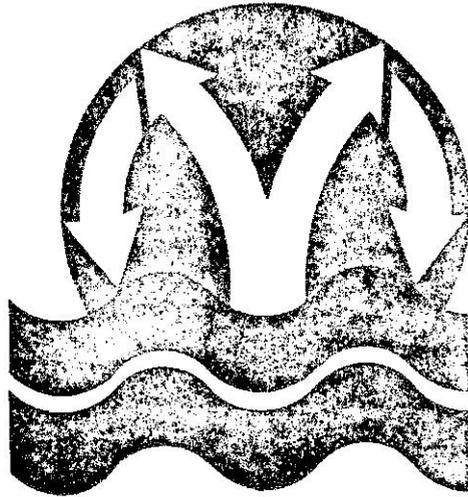


25



échanges méditerranée

LA FORMATION LINGUISTIQUE GENERALE ET SOCIO-EDUCATIVE DES IMMIGRES ADULTES

DANS LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

AVIS ET PROPOSITIONS

ANNEXE SUR LES SITUATIONS RESPECTIVES DANS LA REGION DE L'ALEL,
DU CLAP', ET DU CEFISEM-CEFREM

LA FORMATION LINGUISTIQUE

GENERALE ET SOCIO - EDUCATIVE DES IMMIGRES ADULTES DANS LA REGION

PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

LES STRUCTURES

Les formations linguistiques générales et socio-éducatives des adultes immigrés en France, ont été mises en oeuvre principalement par quatre réseaux :

- Le réseau public, relevant du Ministère de l'Education, et pour l'essentiel de la Délégation à la Formation Continue.
- L'ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT DES ETRANGERS (AEE), qui est sous la tutelle du Ministère du Travail.
- Un réseau associatif regroupé autour du COMITE DE LIAISON POUR L'ALPHABETISATION ET LA PROMOTION (CLAP)
- Des Associations Indépendantes dont les activités ne concernent pas seulement la formation linguistique générale et socio-éducatives des adultes et dont l'étendue géographique est limitée ; exemples : ATOM, CPM, CPE, Fédération des Centres Sociaux etc...

De dimension nationale, les structures des trois premiers réseaux ont été régionalisées en Provence, Alpes, Côte d'Azur, où des actions sont menées par :

- Les Délégués Académiques à la Formation Continue des Académies d'Aix-Marseille et de Nice.

Pour l'Académie d'Aix-Marseille en particulier, les actions se font au travers de quinze GRETA (Groupement d'Etablissements), et par la cellule académique CEFISEM-CEFREM, créée en octobre 1976 et constituée de deux structures jumelées : le Centre de Formation et d'Information des Personnels concernés par la scolarisation des enfants de Migrants (CEFISEM) et le Centre de Formation au Rapprochement des Ethnies Méditerranéennes (CEFREM).

Un Inspecteur départemental de l'Education assure la coordination de ces deux Centres. CEFISEM-CEFREM est situé à Marseille, et deux antennes sont en cours de constitution à Avignon et Digne.

- La Délégation Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'Association pour l'Enseignement des Etrangers, créée en 1971, est formée de huit secteurs de formation où se regroupent de façon régulière des équipes de formateurs. Leurs interventions se font dans les quartiers et des foyers où résident des travailleurs immigrés et leurs familles*

Cinq secteurs couvrent le département des Bouches du Rhône, et les trois autres correspondent aux départements de Vaucluse et Alpes, du Var et enfin des Alpes Maritimes.

Un délégué régional nommé par la Direction de l'AEE en assure la coordination.

- La Délégation Régionale du Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion Provence - Côte d'Azur, regroupe 18 Associations à caractère local et départemental, auxquelles il faut ajouter les antennes des Associations à dimension nationale.

De création récente, (décembre 76), la Délégation Régionale doit répondre aux nécessités d'une vie associative qui rassemble quelques 400 moniteurs travaillant à la formation et à la promotion des migrants de la Région dans les quartiers et dans les foyers.

Un délégué régional nommé par le CLAP, en assure l'animation.

D'origines locales ou sectorielles, les autres Associations sont généralement de création ancienne. Les activités qu'elles mènent, ne sont pas seulement consacrées à la formation linguistique, générale et socio-éducative des adultes immigrés.

L'implantation et le rayonnement de ces Associations est variable. Elles interviennent surtout à Marseille et dans les principales agglomérations de de la région.

Leurs dirigeants sont souvent désignés par les instances légales de chaque

Association. Il semble cependant que ce sont les fondateurs qui exercent les responsabilités auprès de celle-ci.

LES MOYENS MIS EN OEUVRE DANS LA REGION

Les actions de l'Education Nationale sur l'Académie Aix-Marseille utilisent le service d'environ 10 Permanents autour desquels une centaine de formateurs interviennent à temps partiel (1). Pour la région, l'AEE emploie cent formateurs salariés dont un quart est permanent (2).

La Délégation Régionale du CLAP comprend trois salariés, et les Associations adhérentes emploient quelques salariés à temps partiel et une majorité de bénévoles (400 personnes environ).

Quant aux autres Associations de la Région, on peut estimer à 100 le nombre du personnel qu'elles emploient, soit à temps plein (1/4), soit à temps partiel.

En rapprochant les estimations en personnel des Académies Aix-Marseille et Nice, des délégations régionales de l'AEE et du CLAP et des autres Associations, on peut considérer que les actions de formation générale linguistique et socio-éducative des adultes immigrés dans la Région PACA emploient :

- Entre 60 et 70 personnes intervenant à temps plein.
- Entre 600 et 700 personnes intervenant à temps partiel, salariés ou bénévoles (3).

Or, selon des estimations nationales, les structures actuellement en place ne couvrent que 10 à 15 % des besoins nécessaires.

-
- (1) Ce sont généralement des personnes de l'Education Nationale travaillant en heures supplémentaires.
 - (2) Outre les salariés, il existe 60 enseignants de l'Education Nationale travaillant à temps partiel
 - (3) Dont près de la moitié sont des personnels de l'Education Nationale payés en heures supplémentaires.

60 à 70 % des ressources financières globales qui alimentent l'ensemble des réseaux de formation de la Région, proviennent du FONDS D'ACTION SOCIALE (FAS) (1).

La seconde source de financement des actions est constituée sur le budget de l'Education Nationale (2) et pour une faible part du 1% de la Formation Continue.

Le reste, et dans une proportion qui ne doit pas excéder 5 à 10 % provient de sources diverses.

CONVERGENCES ET PROBLEMES

Les missions poursuivies par l'ensemble des Institutions convergent :

Pour le CEFREM-CEFISEM, il s'agit de :

- coordonner et étendre l'action du Ministère de l'Education en faveur des familles immigrées ;
- former le personnel enseignant engagé dans l'éducation des enfants de travailleurs immigrés ou la formation de leurs parents.
- former les personnes que leur profession amène au contact des travailleurs immigrés (personnel des services publics, des services d'accueil, de la santé, des entreprises etc.)
- rechercher et mettre en oeuvre les moyens qui permettent de rapprocher les différents groupes ethniques de la région.

Pour l'AEE , il s'agit de :

" contribuer à la mise en oeuvre de la politique de formation des étrangers définie par les pouvoirs publics" ,
et concourir "à l'insertion et à la promotion sociale des travailleurs immigrés ainsi qu'à celle des membres adultes de leur famille dans la société d'accueil".

Pour le CIAP, il s'agit

" d'être l'outil de concertation et de mise en oeuvre des Associations pour :

- la formation des formateurs
- la recherche pédagogique

(1) lequel est financé à raison de 75% environ par le prélèvement sur les prestations familiales qui ne sont pas versées aux familles des Travailleurs Immigrés vivant dans le pays d'origine. Ce qui revient à dire que l'Immigration finance environ la moitié des actions de formation menées en sa faveur .

(2) Fourni par les salaires des Conseillers en Formation Continue.

- la prise d'initiatives collectives concernant les problèmes auxquels sont affrontées les Associations.

Pour les Associations, il s'agit

de promouvoir des actions de formation des migrants à partir de choix pédagogiques précis et particuliers.

Les cours des Associations couvrent :

- la formation générale à dominante linguistique.
- la formation socio-éducative
- l'apprentissage des langues d'origine
- des cours de soutien et de rattrapage scolaire pour les jeunes migrants.
- et dans certains cas, des préformations professionnelles.

La convergence des Missions n'ont pas empêché que depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis quelques mois, de nombreux problèmes se sont trouvés posés, en particulier au travers :

- ° de tensions entre les divers réseaux
- ° de révision plus ou moins accentuée des contenus et des objectifs de formation.
- ° de définition du statut des formateurs.
- ° des essais d'articulation des actions de formation.

A ces problèmes, sont venus s'ajouter les effets généraux de la dégradation de la situation de l'emploi et les compressions budgétaires.

LE CAS DE L'AEE

C'est dans ce contexte que les premiers signes d'un projet de réforme de l'AEE sont apparus dans le deuxième semestre 1976 et plus récemment au début du mois de mars 77.

Ce projet faisait suite à une crise traversée par l'AEE dans les années précédentes et qui s'était traduite par des problèmes sociaux aigus.

L'essentiel du projet visait à :

- la "permanentisation" du personnel.
- un renforcement logistique des secteurs de formation.
- un plan de rénovation pédagogique.
- la régionalisation
- la mise en place d'un Office National chargé de la coordination

Il était prévu que cette réforme devrait être mise en oeuvre avant le 31 août 77. Au mois de mars, l'AEE modifiait en conséquence ses statuts et passait sous le contrôle public. (1)

Le dernier changement ministériel a eu pour conséquence de différer l'application de ce projet de réforme et d'en réduire la portée. Entre temps, le personnel de l'AEE s'est mis en grève avec occupation des locaux. Depuis quelques jours seulement, des instructions ont été envoyées aux Préfets de Région pour préciser les modalités d'application de la réforme de l'AEE. En outre, il est prévu des réductions d'effectif. (2)

LES PERSPECTIVES

La situation décrite précédemment nous conduit à examiner les conséquences régionales.

- Les Immigrés, participant à 50% , par l'intermédiaire du FAS, aux actions menées en leur faveur, vont voir le nombre de celles-ci diminuer dans la proportion de 10 à 20 %, sans compter les compressions budgétaires qui affectent globalement ces actions.
C'est une nouvelle mesure, qui indirectement frappe l'Immigration.
- Pour les Formateurs de l'AEE, une incertitude règne sur l'emploi et sur le devenir des actions et de la structure.
- Pour l'Education le CLAP et les Associations, les responsabilités sont accrues sans que les moyens soient sensiblement renforcés.
- Pour les Elus Régionaux, c'est un transfert de charges dont les répercussions sur les actions régionales (cohabitation entre les diverses communautés, emploi, ouverture sur le Bassin Méditerranéen,) risquent d'être importantes.

-
- (1) Pour rendre plus contraignante la mise en oeuvre de la réforme, les pouvoirs publics ont demandé que le budget de l'AEE soit constitué seulement pour les huit premiers mois de l'année 77.
 - (2) Pour la délégation régionale PACA, cette réduction atteint 60 personnes, environ qui appartiennent par ailleurs à l'Education. Ceci aura pour conséquence de réduire d'un quart les activités de cette Délégation, sans qu'apparaissent des solutions de remplacement.

Outre le cas de l'AEE, c'est le problème de l'action régionale en matière de formation générale, linguistique, et socio-éducative des immigrés adultes qui est posé.

CONCLUSIONS

Les structures et les moyens mis en oeuvre décrits ci-dessus, montrent l'importance des efforts régionaux à entreprendre ou à poursuivre en vue de :

- réduire les coûts communs, pour une meilleure insertion des actions menées.
- améliorer les contenus pédagogiques et en accroître l'impact quantitatif et qualitatif.
- faire participer l'ensemble des partenaires de ces formations, en particulier les Immigrés, à ces actions.
- aboutir à la mise en place d'un réseau de caractère public pour la formation de tous les adultes (Français et Immigrés).
- éviter des transferts de charges, préjudiciables aux Immigrés, aux Travailleurs, et à la Région dans son ensemble.

Les Convergences et les Problèmes

montrent la complémentarité des actions possibles dans le respect des originalités de chaque réseau, particulièrement en ce qui concerne :

- une formation des formateurs commune,
- l'usage de lieux de formation communs
- la création d'outil pédagogique commun
- une réflexion prospective sur l'ensemble des problèmes de l'immigration dans ses diverses relations avec les actions régionales.
- une information commune des divers partenaires sociaux, des élus et des divers communautés.

Le cas de l'AEE

conduit à penser que les incertitudes qui pèsent sur l'application du projet de réforme auront des répercussions sur l'ensemble du dispositif de formation des adultes Français et Immigrés.

C'est pourquoi, il paraît souhaitable que le Conseil Régional et le Conseil Economique et Social PACA soient informés par le Préfet de Région, de la situation, en vue d'une recherche de solution dans le cadre de l'EPR PACA.

A la recherche de cette solution, pourraient être associés les représentants du personnel de l'AEE et les représentants des réseaux autres que celui de l'AEE.

Enfin, il paraîtrait souhaitable de trouver les moyens de faire participer à la recherche des solutions, des représentants des diverses communautés immigrées intéressées.

Marseille, le 26/6/77